

Fonds monétaire international

Djibouti : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 9 mai 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de Djibouti, dans laquelle sont décrites les politiques que les autorités de Djibouti entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété des autorités de Djibouti, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

**LETTRE D'INTENTION
ET MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Djibouti, le 9 mai 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431

Madame la Directrice générale,

1. La présente lettre d'intention a pour objet de vous informer des progrès accomplis par Djibouti en 2011 et les premiers mois de 2012 dans le cadre de l'accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC), et décrit les intentions du gouvernement en ce qui concerne les politiques économiques et les réformes envisagées pour le reste de l'année 2012.

2. Les objectifs restants du programme soutenu par la FEC sont maintenus. Ces objectifs sont cohérents avec notre volonté de faire de Djibouti une plaque tournante des échanges commerciaux, de la logistique et services connexes ainsi que des services financiers. Le programme soutenu par la FEC continuera d'être aligné sur l'Initiative Nationale de Développement Social (INDS), et traduit la stratégie de notre pays en matière de développement économique et de lutte contre la pauvreté.

3. L'exécution du programme a été fortement perturbée en 2011 par une situation exceptionnelle de sécheresse. Plus de 12 millions de personnes (11% de la population) dans la Corne de l'Afrique ont été touchées par l'une des pires sécheresses depuis 60 ans, résultant en pertes de récoltes et de bétail. Djibouti a été parmi les pays les plus touchés, de même que l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie. En 2012, le gouvernement de Djibouti et ses partenaires continuent encore d'assister plus de 106.000 personnes, en plus de plus de 22.000 réfugiés dont l'afflux s'est poursuivi. Ces actions comprennent la distribution générale de vivres et des programmes ciblés d'alimentation complémentaire visant à réduire et à stabiliser les niveaux de malnutrition aiguë, en particulier dans les cinq districts ruraux de Djibouti où la sécheresse a continué à aggraver une situation acute de la sécurité alimentaire. Grâce à l'appui des partenaires, des actions sont ciblées sur la réhabilitation des actifs perdus lors de la sécheresse (restockage de bétails) ou la création de nouvelles activités qui contribuent à la résilience accrue aux chocs futurs, comme les routes de desserte, la conservation de réhabilitation du sol et de l'eau, la production horticole, la plantation d'arbres. Selon l'UNICEF, le nombre de nouveaux enfants malnutris âgés de 6 à 59 mois a continué cependant d'augmenter, et près de 14,000 enfants des écoles primaires dans les zones rurales sont assistés à travers les programmes d'alimentation scolaire. Selon les données disponibles,

environ 33% des Djiboutiens vivent encore dans des zones à haut risque, et 35,3% de l'économie est vulnérable aux risques naturels.

4. Dans ce cadre, nos partenaires se sont engagés à nous fournir une aide pour un montant total de 65 millions de dollar EU pour nous aider à faire face à cette situation d'urgence. Nous avons mis en place un comité interministériel de crise pour la sécheresse présidé par le Ministre de l'intérieur assisté du Ministère des finances et du Secrétariat à la solidarité en coordination avec les bailleurs de fonds, dont le FMI. Ces engagements ont déjà donné lieu à des versements en 2011 ; le reliquat devrait être versé en 2012 et 2013. Il est prévu que la plupart de cette aide se manifeste sous la forme de dons en nature, notamment par l'intermédiaire du PAM (Programme Alimentaire Mondial).

5. Les effets négatifs de la sécheresse se sont ajoutés à la forte remontée des prix internationaux des produits pétroliers et surtout des produits alimentaires au cours de 2011, qui ont frappé durement la population. Pour faire face aux besoins exceptionnels de financement engendrés par ces chocs, nous avons sollicité et obtenu de votre institution une augmentation de l'accès aux ressources de la FEC de 60 pourcent de notre quote-part (9.54 millions de DTS).

6. Le retard dans la finalisation des préparatifs pour la revue n'a pas permis la modification des critères quantitatifs pour fin 2011 agréés avec les services du FMI dans le contexte des travaux pour la cinquième revue. Par conséquent, la performance à la fin de l'année devrait être évaluée sur la base de cibles proposées dans notre lettre d'intention de Janvier 2011, ce qui comporte la demande de dérogations relatives au non-respect des critères de performance pour des raisons techniques, au-delà des déviations limités des objectifs décrites ci-dessous.

7. Dans le cadre des cibles agréées avec les services du FMI, le programme est sur la bonne trajectoire, avec un déficit budgétaire réalisé de 0,7%, en ligne avec la cible arrêtée à 0,4% une fois pris en compte les ajustements prévus par le programme. Le contrôle rigoureux des dépenses durant l'année 2011 a permis de maîtriser la performance budgétaire globale, qui avait souffert de la faiblesse du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales durant le premier semestre. Par contre, le crédit net au gouvernement a dévié de l'objectifs ajusté d'environ 0,2% du PIB du fait d'un rythme de repaiement des arriérés intérieurs plus rapide que prévu (Tableau 1). Nous avons également accumulé des arriérés domestiques pour un faible montant, dû principalement à des retards de paiements de sécurité sociale. Les autres critères de performance et objectifs quantitatifs indicatifs pour la fin décembre 2011 ont été respectés. Par ailleurs, nous n'avons contracté aucune dette non concessionnelle au cours de 2011, ni au cours de 2012.

8. La plupart des repères structurels pour 2011 et 2012 sont maintenant respectés (Tableau 2), à l'exception de : (i) l'acquisition du logiciel pour la nomenclature budgétaire (*repère structurel pour fin décembre 2011*); et (ii) la préparation de la liste des entreprises

dont les exonérations ont été révoquées à cause de la non soumission de leurs déclarations d'impôts (*repère structurel pour fin mars 2012*).

9. Pour atteindre les objectifs de la FEC, notre programme pour 2012 est resté axé sur: (i) la poursuite d'une politique budgétaire prudente et cohérente avec la protection des dépenses sociales; (ii) le renforcement de la gestion budgétaire; (iii) le maintien de la viabilité de la dette; (iv) la modernisation du secteur financier et (v) le renforcement de la compétitivité de l'économie par l'approfondissement des réformes structurelles.

I. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2011 ET PERSPECTIVES EN 2012

10. La croissance de l'économie djiboutienne est estimée avoir augmentée à 4,4% en 2011, comparé à 3,5% en 2010, grâce à la reprise de l'activité de transbordement, la stabilisation de la situation en Éthiopie et l'intensification du secteur des services, notamment bancaires et des télécommunications (téléphonie mobile et internet). En 2011, l'inflation a atteint 5,1% à cause de la hausse importante des prix des produits alimentaires mondiaux et ceux des carburants. La compétitivité, mesurée par le taux de change effectif, s'est détériorée de 2008 à 2010 en raison de l'appréciation du franc Djibouti par rapport à l'euro. Cette tendance s'est inversée en 2011, à cause du déclin du dollar E.U. et du différentiel positif entre l'inflation locale et celle en Éthiopie, le principal partenaire commercial de Djibouti.

11. Le déficit du compte courant est estimé à 12.6% du PIB en 2011, à partir d'un niveau de 5,8% du PIB en 2010, en raison d'une hausse des importations liée à l'impact de la sécheresse et de la remontée des prix alimentaires et pétroliers mondiaux. À cause de cette hausse, la faible performance budgétaire et une reprise toutefois moins forte des IDE qu'estimée, le niveau des réserves est resté quasiment inchangé à 228 millions de dollars EU en 2011, ce qui a permis de garantir la couverture adéquate de la caisse d'émission et des importations. L'encours de la dette extérieure est estimé avoir diminué de 56% du PIB à la fin de 2010 jusqu'à 55% à la fin de 2011. La tendance à la forte croissance du crédit et des dépôts dans les dernières années s'est inversée en 2011 à cause en partie de l'incertitude dans la période électorale et à la situation d'une banque en transition d'actionnariat. Le crédit au secteur privé a enregistré une croissance positive, cependant les dépôts ont baissé, engendrant une baisse de la masse monétaire de 5%.

12. La croissance devrait augmenter à 4,8% en 2012 grâce, principalement, à l'accélération de l'activité portuaire, des constructions et des services, et une augmentation des IDE. L'inflation est prévue de baisser à 4,3%, grâce à la stabilisation des prix alimentaires mondiaux et la réduction des tarifs de l'énergie. Les importations poursuivront leur tendance à la hausse amorcée en 2011 en raison de la répercussion des effets de la sécheresse et de la croissance des flux d'IDE. Par conséquent, le déficit du compte courant est prévu de se stabiliser au niveau élevé de 12,5% du PIB, mais des flux importants de capitaux permettront une augmentation des réserves à 245 millions de dollars EU. En parallèle à l'intensification de l'activité, les variables monétaires devraient s'accélérer.

II. FINANCES PUBLIQUES

A. Politique budgétaire

13. Notre politique budgétaire reste concentrée sur trois axes principaux, à savoir : le rééquilibrage des finances publiques afin de maintenir la viabilité de la dette et le financement non monétaire des déficits budgétaires; la préservation de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales; et le renforcement et la modernisation de la gestion budgétaire.

Performance budgétaire de 2011

14. La performance budgétaire de 2011 est restée proche des objectifs discutés durant la mission de la cinquième revue de la FEC.

- Le recouvrement des impôts directs et indirects a été ralenti par la période électorale, la mise en place du nouveau gouvernement et la réorganisation des administrations fiscales. Les recettes ont aussi souffert de l'impact indirect de la sécheresse sur les familles, y compris à travers les transferts interfamiliaux souvent dans les pays voisins, notamment la Somalie, et de la contribution des opérateurs privés à l'élan de solidarité. De plus, la forte remontée des prix internationaux nous a obligé à enregistrer des pertes au niveau de la péréquation (redevances) des prix pétroliers sur le diesel, nécessaire pour assouplir l'impact de l'augmentation du prix du pétrole sur la tranche de population la plus vulnérable.
- Les dépenses ont été maîtrisées pour limiter le déficit, particulièrement les dépenses courantes, et plus spécialement les transferts. Nous avons continué à geler les recrutements et les salaires dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de l'éducation et de la santé.

15. Dans le cadre des remboursements des arriérés domestiques accumulés avant 2003, nous avons finalisé les procès-verbaux de réconciliation des dettes croisées. Sur cette base, nous avons doublé le montant du règlement des arriérés prévu dans le programme, en vue de permettre aux entreprises publiques ONEAD, Djibouti-Telecom et EDD d'assainir leur situation financière. Nous avons financé intérieurement ce repaiement anticipé en recourant au financement de la banque centrale et de la BCI (sous forme d'avance sur les dividendes). En 2011, nous n'avons pas effectué de dépenses extrabudgétaires et nous nous engageons à ne pas en effectuer dans le futur. Nous avons accumulé des arriérés domestiques pour un faible montant (entre 0,01 et 0,09 pourcent du PIB) en décembre 2011 et janvier et février 2012, dû principalement à des retards de paiements de sécurité sociale.

Politique budgétaire pour 2012

16. La nécessité de renforcer la position financière du gouvernement nous oblige à aller au delà des efforts de la Loi de finances 2012, qui prévoyait un solde budgétaire équilibré, et

nous envisageons maintenant un surplus de 0,5% de PIB. Cette cible, qui sera formalisée dans la Loi des finances rectificative, devrait permettre la reconstitution du faible niveau des dépôts à la BCD et auprès de la BCI, causé par le repaiement anticipé des arriérés domestiques en 2011, et en même temps poursuivre le programme d'apurement des arriérés intérieurs. Le repaiement des arriérés pourra être accéléré dans la mesure du possible dans l'éventualité d'une meilleure performance des recettes.

- Nous comptons dépasser les recettes de 2011 grâce notamment aux réformes engagées sur la TVA et sur les exonérations, ainsi qu'à nos efforts accrus de recouvrement des impôts s'appuyant sur des contrôles efficaces ou sur pièces des unités de recouvrement. Nous avons inclus dans le budget 2012 la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions de FD (*repère structurel pour décembre 2011*). La L.F.I. 2012 prévoit une taxe de trois FD par kilowatt/heure importé d'Éthiopie pour compenser la perte de TIC générée par l'économie de combustibles permise par l'interconnexion. De plus, les forces armées des E.U., qui ne contribuaient pas à la péréquation des prix à la pompe en 2011, verseront maintenant un montant forfaitaire annuel de 8 millions de dollars E.U. par an.
- Nous entendons augmenter nos dépenses d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance, tout en respectant la rigueur budgétaire. Dans ce cadre, nous maintenons le gel des recrutements dans l'administration publique, à l'exception des secteurs sociaux, notamment de l'éducation et de la santé. Nous entendons également maintenir le gel des salaires dans l'administration publique. Dans le même temps, nous avons augmenté les bas salaires des catégories inférieures de la fonction publique pour lutter contre la pauvreté en rattrapant la perte cumulée du pouvoir d'achat des employés les moins payés. Nous nous engageons à restreindre les dépenses, en particulier pour les investissements financés sur ressources intérieures, au cas où les recettes seront inférieures aux prévisions.

Politique de subventions

17. Pour faire face à la hausse des prix des carburants et des produits alimentaires, nous nous sommes appuyés sur une politique de subventions afin d'en atténuer les effets sur les tranches de population les plus faibles.

- En ce qui concerne le secteur de l'énergie, nous continuerons en 2012 la politique de stabilisation du prix du diesel à travers la réduction de la péréquation (redevance) des prix à la pompe et de la surtaxe. Pour cette raison, la Loi de finances 2012 prévoit une perte de l'ordre de 92 millions de francs comparé au potentiel de taxation, malgré les augmentations graduelles mais continues du prix à la pompe depuis octobre 2011, pour un total de 10 millions de francs. Conscients que les contraintes budgétaires ne permettent pas au gouvernement de continuer à absorber une perte d'une telle

dimension, nous avons entamé une étude, avec l'assistance du FMI, sur le système de protection sociale des filières vulnérables (transport en commun, taxis, boulangeries) dont les résultats devraient être bientôt disponibles. Nous avons également fixé le prix du pétrole lampant à un niveau supportable pour la population la plus vulnérable au moyen d'une subvention d'environ 60 millions de FD pour 2011.

- Pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, mise sous pression additionnelle par la sécheresse, nous comptons sur la production de céréales (d'environ 8.000 tonnes en 2010 et de 7.500 tonnes en 2011) réalisée en Éthiopie et au Soudan et gérée par la Société Djiboutienne de sécurité alimentaire, qui est vendue sur le marché local à des prix subventionnés avec l'objectif de stabiliser les prix alimentaires locaux, pour un coût budgétaire d'environ 100 millions de FD. Afin de renforcer la transparence des subventions, nous allons préparer un bilan synthétique de l'exercice 2010 du programme de sécurité alimentaire pour fin 2011. Nous communiquerons aux services du FMI les comptes d'exploitation de la société de sécurité alimentaire.

18. L'un des défis majeurs auquel nous devons faire face reste le chômage, qui touche une part importante de notre population active, et, en particulier les jeunes. En vue d'assurer une meilleure adéquation entre formation et besoins des employeurs, le Ministère de l'Education Nationale est en train d'élaborer une stratégie de formation plus ciblée vers la formation technique moyenne. Nous avons également ouvert un centre de formation à la logistique pour encourager la formation dans des emplois qualifiés et répondre aux besoins de secteurs à haute technologie comme le port, les transports et l'énergie. Afin de faciliter l'emploi des jeunes diplômés hors de la fonction publique, nous avons établi un fonds d'insertion et nous finançons à travers le budget de l'État une initiative de crédit pour favoriser la création d'entreprises. En outre, nous avons mis en place un fonds de garantie pour les prêts qui seront accordés dans ce cadre. De plus, certaines sociétés étrangères installées localement ont mis en place des programmes de formation sélective à l'extérieur, pour assurer le fonctionnement adéquat de leurs unités.

B. Réformes budgétaires

19. A la lumière de la réorganisation du Ministère des finances au champ d'action étendu et pour mieux coordonner les actions nécessaires à la mise en œuvre du programme de la FEC, nous avons créé, sous la direction du Secrétaire général, une unité macroéconomique qui a repris les fonctions du comité de suivi du programme. L'Unité est chargée de l'analyse macroéconomique, de poursuivre la préparation des documents de suivi du programme dans les délais agréés, de faire le suivi des variables ciblées dans le programme et d'élaborer un cadrage macroéconomique de référence pour les services du Ministère des finances.

Impôts directs et indirects

20. Pour améliorer la gestion des impôts directs et indirects, nous comptons : (i) renforcer la coordination des services en charge de la gestion de la TVA et des impôts directs sur la base de l'extension, déjà opérationnelle, du numéro d'identifiant fiscal unique (NIF) aux entreprises assujetties à la déclaration des impôts directs et aux autres contribuables, et (ii) renforcer l'opérationnalité du centre des impôts ouvert en 2011 dans la commune de Balbala conformément à la politique de proximité visant à doter chaque grande région du pays de centres similaires (les deux trésoreries régionales de Ali Sabieh et Tadjourah seront bientôt opérationnelles) dans le contexte de la décentralisation. Nous avons mis en place de manière globale le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA (*repère structurel pour fin décembre 2011*). Le système intègre désormais le NIF via une interface avec la DG des impôts pour une meilleure identification des contribuables.

21. Nous nous engageons à poursuivre la réforme du système des exonérations et à cette fin nous nous engageons à : (i) appliquer strictement la loi dans un premier temps; (ii) soumettre les entreprises bénéficiaires d'exonérations à l'obligation de déclaration sous peine de ne pas renouveler leurs exonérations; et (iii) allouer le personnel nécessaire chargé d'estimer les dépenses fiscales de l'État et rédiger un rapport sur les dépenses fiscales qui sera annexé à la LFR 2012. La commission créée préalablement comme entité de coordination, n'a plus lieu d'être, dans la mesure où les différents services (ANPI, impôts, douanes) traitant des exonérations sont maintenant sous la tutelle du ministère des finances. Nous n'avons pas encore suspendu les exonérations aux entreprises qui n'ont pas soumis leur déclaration d'impôts (*repère structurel pour fin mars 2012*). En vue d'achever cette mesure, nous préparerons une liste complète et mise à jour des entreprises bénéficiant des exonérations, qui sera régulièrement révisée, et nous la publierons dans les prochaines semaines sur le site du Ministère des finances.

22. Dans le cadre des réformes budgétaires, nous comptons continuer notre réflexion sur la fiscalité à Djibouti, notamment à travers des assises fiscales qui devraient se tenir en juin 2012. Nous espérons réunir les différents acteurs du pays, décideurs, opérateurs et partenaires pour déterminer une stratégie fiscale ayant pour but de dynamiser l'économie, par exemple en privilégiant la taxation des petites et moyennes entreprises et en réexaminant celle des grandes entreprises publiques, ainsi que en révisant le système des exonérations.

Contrôle des dépenses et gestion des finances publiques

23. En 2012, nous comptons continuer les efforts de contrôle de gestion des finances publiques par la poursuite de : (i) une politique de transfert des soldes des comptes publics et des projets financés par les bailleurs de fonds sur le compte unique du Trésor; (ii) la préparation pour l'introduction d'un cadre budgétaire à moyen terme pour la Loi de finances 2013, grâce à l'assistance technique de nos partenaires, notamment le FMI et le PNUD; (iii) la continuation de la publication du TOFE mensuel sur le site internet du Ministère des

finances dans un délai maximum de deux mois (*repère structurel continu*); et (iv) les efforts pour l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire. L'acquisition du logiciel de nomenclature budgétaire (*repère structurel pour fin décembre 2011*) a été de nouveau retardée à cause de retards dans la confirmation du financement par les partenaires saisis de la requête. Cependant, nous avons identifié un possible fournisseur de logiciel qui se chargera de mettre en place un système de gestion intégrée auquel pourra se greffer le logiciel de nomenclature budgétaire, dont nous espérons la mise en place début 2013.

Arriérés et dette croisée

24. Nous restons déterminés à réduire l'encours des arriérés intérieurs restants, y compris ceux accumulés en 1995-2001, et à prévenir de nouvelles accumulations, en dépit de l'absence de l'appui souhaité des bailleurs de fonds. Suite à la finalisation des procès-verbaux, en 2011 nous avons remboursé avec anticipation un montant de 4.200 millions FD d'arriérés domestiques accumulés entre 1997 et 2001 et réconciliés en 2003. Selon l'échéancier original, les échéances auraient du se terminer en 2013. Au cours des années précédentes, le remboursement annuel n'a pas toujours été respecté en raison des contraintes de trésorerie. Par conséquent, le reliquat se situe à 9,9 milliards FD au lieu des 4,4 milliards FD initialement prévus. De façon à respecter nos capacités budgétaires, nous nous engageons à repayer cette somme sur un maximum de cinq années en privilégiant les fournisseurs privés et les entreprises publiques. Un calendrier indicatif sera joint en annexe

25. Pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, nous allons : (i) continuer à appliquer les contrôles sur la chaîne des dépenses publiques afin de ne pas accumuler de nouveaux impayés, à l'exception de ceux imputables au retard d'un mois de paiement des salaires aux fonctionnaires de l'État et trois mois de cotisations à la caisse de retraite, que nous avons l'intention de réduire dans la mesure de la disponibilité des ressources; (ii) surveiller régulièrement la situation des arriérés intérieurs et l'exécution des paiements aux entreprises d'utilité publique (qui seront reportés aux services du FMI sur base trimestrielle) dans le cadre des exercices bimensuels de programmation de trésorerie; et (iii) continuer à rester prudents dans la programmation des dotations budgétaires en matière de dépenses liées aux financements extérieurs qui n'ont pas encore fait l'objet d'une convention.

III. DETTE EXTÉRIEURE

26. Les progrès dans les relations avec les créanciers du Club de Paris ont permis la finalisation des accords bilatéraux et la mise en vigueur de la deuxième phase de l'accord conclu en octobre 2008. Conformément à la clause de comparabilité de traitement au titre de l'accord avec le Club de Paris, nous avons signé des accords bilatéraux avec l'Arabie Saoudite et nous avons approché les Émirats Arabes Unis et le Koweït pour entamer des négociations afin d'obtenir un traitement comparable à celui du Club de Paris.

27. En raison de la situation de trésorerie tendue au cours du premier semestre, d'autres arriérés extérieurs ont été accumulés au cours de 2011, par l'État et certaines entreprises publiques vis-à-vis de créanciers multilatéraux et bilatéraux, y compris du Club de Paris. Ces arriérés ont fait l'objet de règlements au cours du dernier trimestre de 2011. À l'avenir, nous nous engageons à éviter toute accumulation d'arriérés extérieurs, y compris sur les entreprises publiques, et, à cet effet, nous avons renforcé le suivi des paiements du service de la dette, notamment en vérifiant systématiquement l'exécution de ces paiements avec les créanciers et nous transmettrons régulièrement les rapports mensuels sur le service de la dette aux services du FMI.

28. Afin de préserver la soutenabilité de la dette, nous continuerons à contracter uniquement des prêts concessionnels et à établir des priorités parmi les projets à financer dans le contexte de l'INDS, en accordant une attention particulière aux grands projets d'infrastructures en cours de négociation, même au delà de la fin du programme FEC actuel. Dans ce cadre, nous avons renforcé, sous l'égide du Ministère des finances, la coordination entre les différents départements ministériels dans le cadre des programmes de financement du gouvernement, ainsi que les politiques et actions afférentes. Nous avons aussi étendu aux entreprises publiques l'engagement de ne pas contracter des dettes non concessionnelles.

IV. POLITIQUES MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

29. Notre politique monétaire continuera à s'appuyer sur le régime de la Caisse d'émission, qui est en adéquation avec la structure de notre économie en garantissant la stabilité des prix. Nous nous engageons à continuer la couverture de toutes nos obligations libellées en devises étrangères et à maintenir un taux de couverture supérieur à 105% de la monnaie de réserve et des dépôts de l'État auprès de la BCD. Notre position extérieure est rendue solide par l'absence de grèves sur les réserves de changes, et nous nous engageons à continuer cette politique prudente.

30. La forte croissance récente du système bancaire en accroît les risques. Les indicateurs de stabilité financière à fin 2011 restent positifs, malgré une légère augmentation au cours de 2011 du niveau de créances douteuses et litigieuses. Cependant, pour faire face aux possibles vulnérabilités, nous restons déterminés à appliquer notre programme de réforme conformément aux grandes lignes du Programme d'évaluation du système financier (PESF). Dans ce cadre, nous avons renforcé la supervision bancaire, et nous allons surveiller avec attention à l'évolution des indicateurs de solidité du système financière. Le système bancaire sera aussi renforcée par l'application des lois récemment approuvées ou révisées, notamment pour ce qui concerne l'augmentation du capital minimum requis qui sera triplé et porté à 1 milliard de FD sur une période maximale de trois ans, et le resserrement des conditions d'octroi de nouvelles licences, que nous avons effectivement suspendu pour éviter le surpeuplement du système financier. Nous avons l'intention également de requérir un nouveau PESF au cours des mois prochains.

31. Par ailleurs, nous préparons la prochaine introduction des réserves obligatoires, qui vont constituer un nouvel outil important pour la gestion de la liquidité par la BCD. De même, nous allons mettre en place prochainement un outil de prévision de la trésorerie en devises de la banque centrale, en vue d'un suivi efficace de l'évolution de ses réserves de change.

A. Supervision bancaire

32. Nous avons effectué l'inspection sur place de cinq banques et d'une institution de micro finance au cours de 2011 et comptons inspecter cinq banques, cinq auxiliaires financiers et deux institutions de micro-finance en 2012 (trois auxiliaires financiers ont été déjà inspectés). Nous comptons poursuivre le contrôle continu des banques sur pièces. Nous sommes en train de réviser le statut des bureaux de change dans le but de le mettre en conformité avec la nouvelle loi bancaire. Par ailleurs, toutes les banques soumettent maintenant des états financiers mensuels permettant l'identification des risques tels que ceux liés au crédit, à la liquidité et aux opérations de change, ainsi que leurs rapports d'audit interne. L'imposition de pénalités aux banques qui ne satisfont pas aux conditions de divulgation de leurs états financiers de façon régulière a été resserrée. Les données fournies régulièrement par les banques nous permettront de préparer des indicateurs de stabilité financière sur base trimestrielle. Afin de mieux cerner la qualité du portefeuille, le seuil de déclaration des créances douteuses a été abaissé.

33. Nous avons développé une feuille de route sur la base d'un calendrier précis afin de rendre les lois approuvées au cours du 2011. L'élaboration des textes d'application de la loi bancaire et des outils pour la supervision est achevée et les nouvelles instructions ont été adoptées courant décembre 2011 et édictées. Nous comptons adopter de nouvelles instructions, notamment sur la liquidité, dans les mois prochains, avec l'assistance technique du FMI.

B. Développement du secteur financier

34. Nous allons poursuivre nos efforts en vue du développement du secteur financier et de l'accès à la finance. Avec l'aide de nos partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement et PNUD), nous continuons de travailler pour : (i) améliorer l'accès à la micro-finance pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises en établissant une cellule dédiée au sein de la BCD; (ii) améliorer la gestion de différentes structures existantes, telle que la centrale des risques, et évoluer vers la mise en place d'un bureau de crédit; (iii) faciliter les opérations du « mobile-banking »; et (iv) renforcer le système de paiement.

C. Gouvernance de la BCD

35. Pour garantir l'intégrité des opérations de la BCD, nous sommes en train de mettre en œuvre les recommandations de la mission sur l'évaluation des sauvegardes, et avons reçu une

autre mission de cette nature en novembre dans le cadre de l'augmentation de l'accès de la FEC. Les rapports financiers, à partir du rapport pour 2011, seront complétés dans un délai de six mois après la fin de l'exercice de même que la lettre d'opinion. La publication des états financiers complets pour 2010, y compris la lettre d'opinion ainsi que les notes de vulgarisation sur le site internet de la BCD (*repère structurel pour fin décembre 2011*), a été réalisée. Nous avons renforcé le contrôle interne par la mise à jour des procédures en vigueur. En septembre 2011, le conseil d'administration a adopté un calendrier officiel de réunions trimestrielles conformément à nos engagements et étendu ses prérogatives (*repère structurel pour fin juin 2011*), y compris pour ce qui concerne un possible comité d'audit en son sein pour le suivi du contrôle interne. Une charte d'audit est en cours de préparation.

D. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

36. Nous sommes en train de pallier les faiblesses dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à travers un amendement de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et deux projets de lois distincts relatifs respectivement à la répression du terrorisme et au financement du terrorisme, adoptés en 2011. La BCD est en train de considérer une assistance technique à long terme dans ce cadre, financée par les bailleurs de fonds.

V. COMPÉTITIVITÉ ET RÉFORMES STRUCTURELLES

37. En raison du régime de caisse d'émission, l'attractivité de Djibouti pour les investissements dépend crucialement de la compétitivité de l'économie, qui reste encore handicapée par les coûts élevés des principaux facteurs de production et les faiblesses liées au climat des affaires. C'est pourquoi nous sommes fortement engagés à poursuivre notre programme de réformes structurelles, qui visent notamment la réduction des coûts de l'énergie et de l'eau et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire. Les Codes des investissements et du commerce et la loi sur la propriété industrielle et le Code du travail sont maintenant mis en place de manière effective.

38. Nous poursuivons les réformes dans les secteurs de l'énergie et l'eau. L'interconnexion avec le réseau électrique de l'Éthiopie est désormais achevée, et couvre en moyenne plus de 50% de la consommation courante de Djibouti à des tarifs très favorables qui nous ont permis de réduire les tarifs de l'énergie de 30% pour les ménages à faible consommation, soit 60% des consommateurs. Au cours des mois à venir, nous allons actualiser le schéma directeur de l'énergie en vue de clarifier notre stratégie et adresser de manière plus vigoureuse les déficiences de l'EDD tant sur le plan technique, ainsi que les moyens d'améliorer sa gestion. D'ores et déjà, nous lancerons une étude, qui permettra d'évaluer les différentes options du potentiel thermique au cours du deuxième trimestre de 2012 avec l'appui de la Banque mondiale. Nous continuons également la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la réorganisation et l'ajustement des ressources humaines pour l'EDD préparé par le cabinet IDEA Consulting, qui s'est traduit ces dernières années

par le gel des effectifs à leur niveau de 2008. Enfin, dans le secteur de l'eau, l'ONEAD envisage un programme d'investissements important sur financement des bailleurs de fonds (avec l'appui de l'UE) dans le dessalement de l'eau de mer.

VI. Données

39. La qualité encore faible de notre base de données statistiques continue à affecter nos efforts d'élaboration et de suivi des politiques économiques. Nous avons adhéré en janvier 2012 au système général de diffusion des données, et, avec le concours de nos partenaires au développement, nous entendons améliorer la qualité, la couverture et la ponctualité des données économiques, notamment en matière de comptabilité nationale, de balance des paiements et de finances publiques, nous appuyant sur le nouveau cadre juridique pour l'organisation de l'activité statistique et du système statistique national. En ce qui concerne la base statistique, nous avons achevé en 2009 le recensement général de la population. Avec l'appui des partenaires au développement, le recensement des activités économiques pour intégrer les données dans les estimations des comptes nationaux devrait être complété en 2012. Un indice harmonisé des prix à la consommation est en cours de finalisation au niveau du COMESA et sera mis en vigueur après l'enquête budget-consommation, qui est prévue de démarrer dans le premier semestre de 2012.

VII. CONCLUSION

40. Afin de nous préparer à un éventuel programme qui allait suivre la courante FEC, nous nous engageons dans les prochains mois pour (i) atteindre les objectifs indicatifs pour le solde budgétaire et le crédit net à l'État du système bancaire, les arriérés extérieurs et les arriérés intérieurs pour juin et décembre 2012, sur la base de l'accord avec les services du FMI et du Protocole technique ci-joint, (ii) d'observer le plafond de zéro sur les dettes non concessionnelles contractées par le gouvernement ou les entreprises publiques, également d'après la définition du Protocole, et (iii) compléter d'ici le début d'un nouveau programme les repères structurels relatifs à l'acquisition du logiciel pour la nomenclature budgétaire (*repère structurel pour fin décembre 2011*) et la préparation de la liste des entreprises dont les exonérations ont été révoquées à cause de la non soumission de leurs déclarations d'impôts (*repère structurel pour fin mars 2012*).

41. Sur la base des accords convenus avec les services du FMI dans le cadre de la cinquième revue, et approuvé par le Conseil d'administration du FMI, les objectifs de programme à fin 2011 ont été achevés, à l'exception du crédit net au gouvernement, qui a dévié de la cible ajustée de 0,2% du PIB. Cependant, à cause de l'impossibilité de modifier les critères de performance de fin décembre 2011, nous demandons les dérogations relatives au non-respect des critères à décembre 2011 concernant le non-respect des plafonds sur le solde budgétaire et le crédit net à l'État du système bancaire, et le non-respect du critère de performance continu sur la non accumulation des arriérés domestiques, compte tenu de la performance globale du programme et des politiques énoncées dans cette lettre. Nous

sollicitons la conclusion de la sixième et dernière revue de la FEC, avec le décaissement d'un montant de 1.476 millions de DTS et la deuxième tranche de l'augmentation de l'accès de la FEC, pour un montant de 4.77 millions de DTS.

42. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans cette lettre sont suffisantes pour atteindre les objectifs du programme FEC. Nous prendrons rapidement toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour la réalisation des objectifs du programme. Nous consulterons les services du FMI de notre propre initiative ou de celle du FMI avant d'adopter de telles mesures ou des changements aux politiques décrites dans le MPEF ci-joint. Nous fournirons au FMI les informations qu'il souhaite sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses politiques de développement économiques et financières et dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme.

43. Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre haute considération.

ILYAS MOUSSA DAWALEH
Ministre de l'Économie et des Finances,
Chargé de l'Industrie et de la Planification

DJAMA M. HAÏD
Gouverneur
Banque Centrale de Djibouti

Table 1. Djibouti: Criteres de réalisation et repères quantitatifs, 2011–12 1/
(en millions de Franc de Djibouti, sauf indication contraire)
(Cumulative)

	2011									2012										
	Jun. 30			Sept. 30			Dec. 31			Mar. 31		Jun. 30	Sep. 30	Dec. 31						
	Critère de performance			Repère indicatif			Critère de perf. EBS/11/100			Critères révisés			EBS/11/100		Critères révisés		Repères indicatifs			
	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.	Prog.	Act. Prel.	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.	Prog.	Prog. Aj.	Act. Prel.
<i>Critères de réalisation</i>																				
I. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 1, 6/	2,260		2,629	2,135	...	2,279		2,290	2,279	2,290	2,279	2,279	2,417	2,417	2,417					
II. Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 2, 6/	0		176	0	165	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
III. Plafond sur le crédit net à l'Etat du système bancaire	488	-1,817	-549	-2,015	...	-2,600	-159	2,187	-779	1,717	2,187	9	-1,845	1,761	-3,019	-2,616				
IV. Plancher sur le solde budgétaire de l'Etat sur base ordonnancement 3/	-2,628	-99	-378	-1,903	...	883	-692	-1,523	-938	-2,567	-1,523	-85	6	-675	-1,494	1,083				
V. Plafond sur les nouveaux prêts non concessionnels à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat et par la CBD 6/	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VI. Plancher sur la couverture de la caisse d'émission 4, 6/	105		116	105	150	105		117	105	117	105	105	105	105	105	105				
<i>Repères quantitatifs</i>																				
I. Plancher sur les dépenses sociales	6,541		5,570	10,024	8,210	14,451		13,474	12,829	13,474	15,574				
<i>Pour mémoire 5/:</i>																				
Ajusteur #1	Versements de la France, des États-Unis d'Amérique et du Japon	4,024		6,373	7,154	6,995	12,736	10,554	12,736	10,554	6,350	5,954	6,458	8,490	10,268					
Ajusteur #2	Dons et prêts budgétaires extérieurs	504		416	2,548	621	3,228	2,709	3,337	2,709	650	868	411	616	3,472					
Ajusteur #3	Prêts publics financés sur l'extérieur (PIP)	3,228		3,004	4,466	5,043	6,815	5,948	6,815	5,948	1,935	1,384	2,946	4,945	6,683					

Sources: Djibouti authorities; and Fund staff estimates and projections.

1/ Arriérés sur la masse salariale et envers les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les fonds de retraite.

2/ Inclut les arriérés au titre de la dette directe et garantie, critère permanent.

3/ Inclut les dépenses extrabugetaires.

4/ Les avoirs extérieurs bruts de la BCD en pourcentage des passifs monétaires (base monétaire plus dépôts de l'Etat auprès de la BCD).

5/ Regardez le Protocole d'Accord Technique pour les définitions et les calculations des facteurs d'ajustement.

6/ Doit être respecté en permanence.

Tableau 2. Djibouti: Repères Structurels sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC)

Mesures	Date	Motivation	Statut
Budget et gestion des recettes			
1. Renforcer la transparence budgétaire par la publication du TOFE mensuel sur le site web du Ministère des Finances dans un délai de deux mois maximum.	Continue	Transparence fiscale	Réalisé: depuis la cinquième revue.
2. Adoption par le Cabinet d'un code des douanes dans le sens d'une cohérence avec celui de la zone COMESA.	Mars 2011	Intégration commerciale régionale	Non réalisé. Le projet de code a été adopté en juin 2011.
3. Recrutement de cadres qualifiés dans la Direction du budget pour la préparation du CBMT.	Juin 2011	Gestion de finances publiques	Réalisé. Un juriste et trois économistes ont été recrutés en juin 2011 et ont commencé à travailler en juillet 2011.
4. Signer les conventions de dettes croisées avec EDD, ONEAD, Djibouti Télécom.	Septembre 2011	Gestion financière	Non réalisé. Finalisé avec EDD et Djibouti Télécom en septembre et avec ONEAD en novembre.
5. Acquisition du logiciel pour l'introduction de la nouvelle nomenclature budgétaire.	Décembre 2011	Gestion de finances publiques	Non réalisé. Les autorités ont entamé des discussions avec des pays de l'Afrique du Nord pour l'acquisition du logiciel.
6. Inclusion dans le budget 2012 de la baisse du seuil d'assujettissement à la TVA de 80 millions de FD à 50 millions FD.	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. La baisse du seuil d'assujettissement a été incluse dans le budget 2012.
7. Augmentation des ressources humaines dans l'unité en charge de la TVA	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. Les effectifs prévus pour appuyer l'Unité ont été recrutés depuis juin 2011.
8. Mettre en place le logiciel de gestion des recettes douanières SYDONIA pour tout le commerce extérieur de Djibouti.	Décembre 2011	Renforcement des recettes fiscales	Réalisé. Le logiciel a été mis en place pour tout le commerce extérieur.
9. Publier une liste des entreprises pour lesquelles les exonérations ont été révoquées pour cause de la non soumission de déclaration.	Mars 2012	Renforcement des recettes fiscales	Non réalisé.
10. Rédiger un rapport estimant les dépenses fiscales dues aux exonérations.	Juin 2012	Renforcement des recettes fiscales	Supprimé.
Renforcement de la supervision et de la réglementation			
11. Création d'une cellule dédiée à la supervision.	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé. La cellule a été créée en mai 2011 dans le cadre de la réorganisation de la BCD.
12. Recrutement de deux fonctionnaires pour la cellule dédiée à la supervision.	Juin 2011	Renforcement de la supervision bancaire	Réalisé. Les deux cadres ont été recrutés et trois autres cadres ont été affectés à la cellule.
13. Développer une feuille de route sur la base d'un calendrier précis visant à mettre en application les lois bancaires.	Septembre 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque centrale	Réalisé.
Renforcement des mesures du sauvegarde			
14. Adopter un calendrier officiel de réunions trimestrielles du Conseil d'administration en étendant ses prérogatives au contrôle interne.	Juin 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque centrale	Non réalisé. Le calendrier a été approuvé avec un retard en septembre 2011.
15. Publication de l'ensemble des états financiers audités de l'année 2010 de la BCD sur le site web de la BCD y compris la lettre d'opinion et les notes de vulgarisation (changé de "Approuver les rapports d'audit et publier la lettre d'opinion sur le site web de la BCD" avec un délai de six mois après la fin de l'année fiscale).	Décembre 2011	Renforcement de la gouvernance de la banque centrale	Non réalisé. Les auditeurs externes (Ernst & Young) ont achevé les comptes définitifs de 2010.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent protocole définit : (a) les critères de réalisation quantitatifs, les facteurs d'ajustement et les repères structurels élaborés dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) qui figurent dans la Lettre d'intention et les tableaux associés et (b) la teneur et la fréquence des données à fournir aux fins du suivi du programme.

II. INDICATEURS QUANTITATIFS

A. Définitions et concepts

2. **Dates d'évaluation** : les critères de réalisation quantitatifs sont fixés pour le 31 décembre 2010, le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2011 et doivent être respectés à la fin de chaque période, sauf indication contraire.
3. **État** : aux fins du programme, on entend par « État » uniquement l'administration centrale, à l'exclusion du système de sécurité sociale.

B. Critères de réalisation et objectif indicatifs

Critère de réalisation quantitatif n° 1 : Plafond continu sur l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs

4. Définition : on entend par *nouveaux arriérés intérieurs* les impayés (base ordonnancement) sur la masse salariale et les fournisseurs privés, les entreprises publiques et les caisses de retraite au 1^{er} janvier de l'année et jusqu'à la fin de la période complémentaire. La masse salariale inclut tous les salaires, traitements, prestations, avantages et paiements bruts, y compris l'aide au logement, que l'État convient de payer aux fonctionnaires, au personnel militaire et de sécurité (permanent ou temporaire) et à tous les autres employés de l'État, quels que soient le moyen de paiement (liquide, chèques ou autres instruments) ou l'agent de paiement (le Trésor ou autre organe agissant au nom de l'État). Le plafond sur les arriérés domestiques s'applique au montant total soumis au décalage technique (comptabilisé dans le TOFE comme « nouveaux arriérés »), qui ne doit pas dépasser le montant d'un mois de salaires ou de trois mois de cotisations à la caisse de retraite. Le plafond doit être respecté en permanence et sera vérifié sur base mensuelle.

Critère de réalisation quantitatif n° 2 : Plafond permanent sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

5. On entend par *arriérés extérieurs* les impayés (du principal et des intérêts) sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque centrale de

Djibouti (BCD), à l'exclusion de la dette soumise à rééchelonnement ou annulation. Les arriérés techniques (tels que définis dans le contrat de prêt) ne sont pas considérés comme des arriérés extérieurs aux fins du suivi du programme. Le plafond doit être respecté en permanence.

Critère de réalisation n° 3 : Plafond sur le crédit net du système bancaire à l'État

6. On entend par *crédit net du système bancaire à l'État* la somme des financements bancaires nets, à savoir les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système financier.

Critère de réalisation n° 4 : Plancher sur le solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements

7. On entend par *solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* le solde global (base ordonnancements, dons inclus) qui apparaît dans le tableau des opérations budgétaires de l'État (TOFE) et qui représente la différence entre les recettes totales (dons inclus) et les dépenses totales, y compris les dépenses hors budget.

Critère de réalisation n° 5 : Plafond permanent sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme octroyée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques

8. On entend par dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCD, et les entreprises publiques,¹ la dette extérieure telle que définie par le lieu de résidence du créancier, avec une échéance d'au moins un an contractée ou garantie par l'État ou la BCD, avec un élément don (valeur actuelle nette —VAN — par rapport à la valeur nominale) d'au moins 35%, sur la base des taux d'escompte spécifiques à la monnaie et à l'échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence — TICR). Le TICR sur dix ans s'applique à la dette qui arrive à échéance dans 15 ans au minimum ; le TICR sur six mois s'applique à la dette qui arrive à échéance dans moins de 15 ans. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui figure au point no 9 de la Décision No 12274 du Conseil d'administration, telle que révisée le 31 août 2009 (Décision No 14416-(09-91). Le plafond doit être respecté en permanence.

¹ Conformément à la législation de Djibouti, les entreprises publiques ne sont pas autorisées à emprunter sans garantie de l'État.

Critère de réalisation quantitatif n° 6 : Plancher permanent portant sur la couverture de la caisse d'émission

9. On entend par *couverture de la caisse d'émission* les avoirs extérieurs bruts de la BCD divisés par la somme des dépôts de l'État à la BCD et de la base monétaire. Les avoirs extérieurs bruts de la BCD sont égaux à la valeur des avoirs extérieurs de la BCD qui incluent (a) l'or monétaire; (b) les avoirs en DTS; (c) la position de réserve au FMI; (d) les avoirs en devises et (e) les créances sur les non-résidents, tels que les dépôts à l'étranger. Les avoirs extérieurs de la BCD excluent les actifs engagés ou autrement grevés, y compris, sans pour autant y être limités, les avoirs utilisés comme nantissement ou garantie des passifs extérieurs de tiers (actifs non immédiatement disponibles). Le plancher doit être respecté en permanence.

Objectif indicatif n° 1 : Plancher sur les dépenses sociales

10. On entend par *dépenses sociales* les subventions et les transferts aux entités publiques, y compris les organisations de santé, les sportifs, les entités sans but lucratif et les transferts aux ménages sous la forme des bourses d'études.

III. FACTEURS D'AJUSTEMENT DU PROGRAMME

11. Les critères de réalisation quantitatifs peuvent être ajustés comme suit :

Facteur d'ajustement n° 1 : Versements de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires

12. Définition : le *plafond sur les créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart positif (négatif) par rapport aux versements projetés pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué dans le Tableau 1 du Lettre d'Intension). Le *plancher sur le solde budgétaire sur une base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) du montant de tout écart négatif (positif) par rapport aux versements attendus pour 2011 de la France, des États-Unis et du Japon au titre de l'utilisation des bases militaires (comme indiqué au Tableau 1 du Lettre d'Intension).

Facteur d'ajustement n° 2 : Dons et prêts budgétaires extérieurs

13. Définition : le *plafond des créances nettes sur l'État* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart positif (négatif) entre le montant global des dons et prêts budgétaires extérieurs effectivement décaissés par rapport aux projections du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 du Lettre d'Intension). Le *plancher sur le solde budgétaire sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de la moitié de tout écart négatif (positif) entre le montant global des dons budgétaires extérieurs effectivement

décaissés par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 du Lettre d'Intension).

Facteur d'ajustement n° 3 : Prêts-projets extérieurs

14. Définition : le *plancher du solde budgétaire de l'État sur base ordonnancements* sera ajusté à la baisse (à la hausse) de tout écart positif (négatif) entre le montant global des prêts-projets extérieurs effectivement décaissé par rapport aux projections pertinentes du programme (comme indiqué dans le Tableau 1 du Lettre d'Intension).

Arrières domestiques

15. Les arrières domestiques, ayant fait l'objet d'un audit par la société Actuaría en 2003, ont de nouveau été réconciliés à fin 2011, grâce aux procès-verbaux signés avec l'EDD, l'ONEAD et Djibouti Telecom. Ils s'élèvent à 9,898,428,197 FD. Ces arrières seront remboursés entre 2012 et 2016 selon l'échéancier ci-dessous.

<i>en franc Djibouti</i>	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des arrières domestiques à repayer par an	1,700,000,000	2,200,000,000	2,200,000,000	2,200,000,000	1,598,428,197

IV. INFORMATIONS À COMMUNIQUER

16. Les autorités fourniront au FMI toutes les données nécessaires pour suivre l'évolution économique et les résultats du programme y compris, sans pour autant y être limitées, les informations spécifiques reprises ci-dessous. Toute révision aux données précédemment communiquées sera rapidement transmise aux services du FMI assortie d'explications adéquates.

Secteurs réel, monétaire et financier :

17. Le bilan de la banque centrale, le bilan consolidé des banques commerciales et la situation monétaire, dans les quatre semaines qui suivent la fin de la période de communication des données (la fin de chaque mois).

18. L'indice des prix à la consommation dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

Finances publiques, y compris les dépenses sociales :

19.

- Les données mensuelles du TOFE sur les opérations, recettes, dépenses et postes de financement du budget, y compris les données sur l'exécution du budget

d'investissement avec des détails sur la partie financée sur ressources extérieures et les fonds de contrepartie de l'administration centrale pour lesquels les conditions du donateur s'appliquent;

- Les dépenses hors budget enregistrées sur base au moins trimestrielle dans le TOFE;
- Exécution des dépenses du FSN, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Remboursement des arriérés intérieurs accumulés en 2009, sur base au moins trimestrielle, à une ligne séparée du TOFE;
- Dépenses engagées mais non ordonnancées (à la fin du trimestre, sur base trimestrielle);
- Paiements totaux aux entreprises d'utilité publique pour services rendus dans l'année courante, en FD et en pourcentage du total budgétisé, sur base trimestrielle.

Ces données seront fournies dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.

Arriérés

20. Les données sur les arriérés de paiements intérieurs (base ordonnancements) qui ont trait : (1) à l'année en cours (flux mensuels d'accumulation de nouveaux arriérés de toutes catégories) et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente. Les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

21. Les données sur les arriérés de paiements extérieurs qui ont trait : (1) à l'année en cours et (2) à l'encours à la fin de l'année précédente; les données consolidées de (1) et (2) seront communiquées tous les mois dans un délai maximum de quatre semaines.

Secteur extérieur, assistance et dette extérieures :

22. Les statistiques trimestrielles de la balance des paiements à la fin de chaque trimestre dans un délai de deux trimestres.

23. Les données mensuelles sur les dons et prêts étrangers reçus par l'État et par les entreprises publiques, ventilées par créancier et par monnaie de décaissement, dans un délai de quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

24. Les données mensuelles sur l'évolution de la dette extérieure, y compris les arriérés et les opérations de rééchelonnement dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

25. La liste mensuelle des prêts extérieurs à moyen et long terme contractés et garantis par l'État pour chaque mois, identifiant pour chaque prêt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie, l'échéance et la période de grâce et les arrangements de taux d'intérêt. Ces données devront être communiquées dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

26. Les données trimestrielles sur l'encours du stock de la dette extérieure, ventilées par créancier, débiteur et monnaie, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.